



# REGLEMENT

Du Concours Best Young Manager (BYM)



## **Article 1: OBJET DU CONCOURS**

Le concours **Best Young Manager (BYM)** est un concours qui met en compétition les jeunes entrepreneur(e)s et futurs entrepreneur(e)s béninois(e)s, issu(e)s des 12 départements du Bénin, en vue de sélectionner et récompenser les meilleurs jeunes femmes et hommes engagés, visionnaires et dynamiques porteurs ou managers de projets d'entreprise innovants, sur le territoire national.

Il s'attèle particulièrement à faire émerger des talents féminins, souvent sous-représentés dans les sphères entrepreneuriales, et à valoriser leur rôle dans le management et le leadership économique.

Le concours est ouvert à tout promoteur béninois installé au Bénin.

## **Article 2: PRESENTATION DU CONCOURS**

Ce concours s'appuie sur le «**Guide pour le jeune manager**» du professeur G. Auguste VIDEGLA. Les candidats sont invités à :

- se procurer le livre à travers ce lien [https://direct.kkiapay.me/34759/guide-pour-le-jeune-manager-Cb3w\\_Ac\\_K](https://direct.kkiapay.me/34759/guide-pour-le-jeune-manager-Cb3w_Ac_K) ;
- remplir le formulaire de candidature <https://tally.so/r/mDGbRE> ;
- lire attentivement le Guide et le comprendre

## **Article 3: MODALITES DE PARTICIPATION**

Le concours est gratuit et ouvert à tout (e) futur (e) entrepreneur(e) béninois(e) désireux/se de participer à la compétition.

Les membres du comité d'organisation, les membres du jury, leurs ascendants ou descendants sont exclus de la compétition.

Les réponses proposées aux consignes du formulaire doivent être originales et écrites en langue française. N'est acceptée qu'une seule proposition par candidat : les candidats sont donc priés de s'assurer de leurs réponses avant de candidater. Toute double candidature sera considérée comme nulle. Tout propos sexiste, injurieux, diffamatoire ou stéréotypé entraînera immédiatement l'élimination de la candidature concernée.

## **Article 4: JURY ET CRITERES DE PRESELECTION**

Après l'acquisition du Guide pour le jeune manager et le remplissage du premier formulaire de candidature disponible après achat, les candidats retenus à cette première étape seront invités à compléter un second formulaire comportant des questions d'analyse et de management. Un jury de présélection, composé de 5 membres, issus des partenaires du projet, évaluera les candidatures et en désignera les 35 meilleures.



## Reglement du Concours Best Young Manager (BYM)

Les critères de sélection pour cette étape, selon les critères suivants (note/60), sont :

- Le leadership affirmé (10 points)
- La posture managériale (10 points)
- L'organisation stratégique des priorités et actions (10 points)
- Les fondations solides de l'entreprise (10 points)
- La performance dans la gestion d'équipe (10 points)
- La résilience entrepreneuriale (10 points)

Les 35 candidats présélectionnés par ordre de mérite, dans les 12 départements, seront d'office qualifiés pour la phase finale, qui aura lieu le samedi 08 Novembre 2025 à 14h00, à la salle rouge du Palais des congrès de Cotonou.

**NB :** Les critères ci-dessus-mentionnés sont davantage décrits dans le **Guide pour le jeune manager**.

### **Article 5: JURY ET CRITERE DE SÉLECTION POUR LA FINALE**

Pour garantir la transparence dans cette dernière étape, un nouveau jury composé de 5 membres (trois représentants des partenaires et deux entrepreneurs à succès) sera mis en place au début de la cérémonie finale. Il sera chargé d'évaluer à nouveau les 35 candidats finalistes, qui disposeront chacun de deux minutes pour présenter leur entreprise à travers un pitch aussi captivant qu'innovant possible. Les candidats devront relater leur plus grand défi et expliquer comment ils l'ont surmonté.

### **Article 6: RECOMPENSES ET PRIX DU CONCOURS**

Les notes définitives résulteront de la somme des notes des deux phases (Présélection & Finale) des candidats.

Les lauréat(e)s recevront, par ordre de mérite, les récompenses suivantes :

- 1er prix homme et femme : 4 000 000f CFA
- 2e prix homme et femme : 2 000 000f CFA
- 3e prix homme et femme : 1000 000f CFA
- 4e et 5e prix homme et femme : 500 000f CFA
- Autres finalistes : 200 000f CFA (chacun)

### **Article 7: MORALITE DES CANDIDATS**

Les candidats doivent être de bonne moralité et les secteurs d'activité de leurs entreprises ou projets d'entreprises doivent être licites et conforme à la loi.

Toute fausse déclaration entraînera la disqualification du candidat.



### **Article 8: CLAUSE ANTI-CORRUPTION**

Le candidat au concours s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui, directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

Toute violation de cette clause entraînera la disqualification du candidat.

### **Article 9: DISPOSITIONS FINALES**

La date limite de participation au concours BYM est fixée au 30 septembre 2025 à 23h59min (GMT + 1). Toute candidature reçue au-delà de cette limite sera invalidée. Les candidats finalistes consentent sans aucune réserve, sans se prévaloir de droits et pour une durée indéterminée, à ce que :

- les informations fournies dans le cadre du présent concours soient rendues publiques à des fins de communication dans le cadre du projet ou en fonction des besoins du comité d'organisation ;
- leurs images et celles de leur entreprise soient incluses dans les activités de communication liées au concours, par le biais de médias et/ou mis en ligne par l'un des membres du comité d'organisation ou par l'auteur du Guide.

La participation à ce concours implique d'office l'acceptation du présent règlement. En participant par l'envoi du formulaire, le candidat déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de participation publiées dans le règlement du concours.

***Fait à Cotonou, le 15 août 2025***  
**Pour le comité d'Organisation**  
**La Coordonnatrice**

**Hermyone Milène ADJOVI**